

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 28 Mars 2025, 20h

Président : Roger BELOT.

Secrétaire : Claudine BULLE LESCOFFIT

Présents : Roger BELOT, Claudine BULLE LESCOFFIT, Brigitte PLESSIS, Xavier THIOLLET, Christelle MOURAUX, Jean-Luc MERCIER, Matthieu CASSEZ, Marielle SALVI, Claude WATIEZ, Sophie BILLET.

Absents excusés : François AYMONIER, procuration à Claudine BULLE LESCOFFIT ; Elodie GUYOT procuration à Marielle SALVI ; Julien MEJEAN, procuration à Sophie BILLET ; Marion ZURBACH, procuration à Christelle MOURAUX ; Yves BALANCHE.

Le Maire vérifie le quorum (10 élus présents et 4 représentés, 14 votants) et ouvre la séance à 20h. Claudine BULLE LESCOFFIT est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 12 Mars 2025.

Ne recueillant aucune observation ou demande de modification, le Maire constate que le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 12 Mars 2025.

1- Budgets EAU, BOIS et PRINCIPAL : Vote des comptes de gestion

Le Maire précise qu'à partir de l'année prochaine le compte administratif et le compte de gestion de chacun des budgets seront fusionnés en un compte financier unique ou CFU.

a) Le Maire présente le **compte de gestion du budget annexe EAU 2024**

Libellés	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		23 330.46		196 156.72	0.00	219 487.18
Opérations de l'exercice	104 192.59	62 007.00	363 842.13	243 202.06	468 034.72	305 209.06
TOTAUX (1)	104 192.59	85 337.46	363 842.13	439 358.78	468 034.72	524 696.24
Résultats de clôture	-18 855.13		75 516.65		56 661.52	
Restes à réaliser (2)	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux cumulés (1 + 2)	104 192.59	85 337.46	363 842.13	439 358.78	468 034.72	524 696.24
Résultats définitifs	-18 855.13		75 516.65		56 661.52	

Solde ensemble : + 56 661,52 euros.

La vente d'eau a produit en 2024 la somme de 209 331.41 H.T. (Vente Eau 179 993.51 € + location compteur 29 337.90 €) En 2023 : 206 246 € dont 155 440, 49 € au titre de la seule recette d'eau).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte de gestion du Budget EAU 2024.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

b) Le Maire présente le **compte de gestion du budget annexe BOIS 2024.**

En 2024, les coupes de bois ont produit le montant total de 130 082.66 euros + une aide exceptionnelle du Département sur sollicitation de la COFOR, pour les communes victimes de bois scolytés d'un montant de 35 070 €. Avec des charges brutes d'un montant de 30 668.18 €, il a été possible de reverser au budget communal, la somme de 100 000 € (ligne 65 822).

(En 2023 coupes de bois, 177 148 € Charges brutes : 142 935 - Reversement au Budget communal 30 000 €)

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		17 188.89		61 242.03	0.00	78 430.92
Opérations de l'exercice	7 004.00	0.00	130 668.18	204 734.26	137 672.18	204 734.26
TOTAUX (1)	7 004.00	17 188.89	130 668.18	265 976.29	137 672.18	283 165.18
Résultats de clôture	-7 004.00		74 066.08		67 062.08	
Restes à réaliser (2)	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux cumulés (1 + 2)	7 004.00	17 188.89	130 668.18	265 976.29	137 672.18	283 165.18
Résultats définitifs	10 184.89		135 308.11		145 493.00	

Solde ensemble : +145 493,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte de gestion du Budget BOIS 2024.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

c) Le Maire présente le **compte de gestion du budget COMMUNAL 2024.**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	72 441.82			361 946.59	72 441.82	361 946.59
Opérations de l'exercice	948 929.01	876 331.82	1 162 961.73	1 495 717.37	2 111 890.74	2 372 049.19
TOTAUX (1)	1 021 370.83	876 331.82	1 289 403.55	1 857 663.96	2 184 332.56	2 733 995.78
Résultats de clôture	-72 597.19		332 755.64		260 158.45	
Restes à réaliser (2)	0.00				0.00	0.00
Totaux cumulés (1 + 2)	1 021 370.83	876 331.82	1 289 403.55	1 857 663.96	2 310 774.38	2 733 995.78
Résultats définitifs	-145 039.01		568 260.41		423 221.40	

Solde ensemble : + 423 221.40 €

Dépenses fonctionnement : 1 289 403,55 € (dépense en diminution / 2023 : -10700€) dont :

Charges à caractère général : 599 020€ (653 029 en 2023)

Charges de personnels : 365 188€ (350 377 € en 2023)

Intérêts de notre dette : 27 489 €, soit 2,13 % de nos dépenses de fonctionnement ; (18 620 en 2023, 1,6%)

Recettes de fonctionnement : 1 857 663,96 € (en augmentation de 195 586 € / 2023) dont :

Report du résultat de fonctionnement de 2023 : 361 946€

Fiscalité locale : 617 198 € (562 880 € en 2023)

Diverses dotations et participations (Etat, Région Département) : 382 036 € (318 836 en 2023)

Produits de services et du domaine et autres produits de gestion : 322 595 € (234 230 € en 2023)

Dépenses d'investissement : 948 929 euros (en augmentation de 501 408 / 2023) dont :

Remboursements d'emprunt : 305 793 €

Accessibilité mairie : marché et hors marché : 499 495 €

Voirie : 55 000 €.

Recettes d'investissements : 876 331,82€ (en augmentation de 295 882 € /2023) dont :

Dotations fonds divers et FCTVA : 178 646 € (375 310 € en 2023)

Emprunts : 500 800 € (0 en 2023)
Aucune subvention d'investissement (91 000 en 2023)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte de gestion du Budget Communal 2024.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2- Budgets EAU, BOIS et PRINCIPAL : Vote de la concordance entre les comptes administratifs et les comptes de gestion.

Le Maire présente les comptes administratifs EAU, BOIS et COMMUNAL

Puis il quitte la salle avant les votes. La présidence est assurée par Claudine BULLE LESCOFFIT. En l'absence du Maire le quorum est toujours atteint avec 9 présents et 4 représentés soit 13 votants.

a) Compte administratif -Budget annexe EAU 2024.

Le compte administratif du Budget annexe EAU est présenté aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte administratif du Budget annexe EAU 2024 et de constater l'identité entre le compte de gestion et le compte administratif du Budget annexe EAU 2024

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

b) Compte administratif - Budget annexe BOIS 2024

Le compte administratif du Budget annexe BOIS est présenté aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte administratif du Budget annexe BOIS 2024 et de constater l'identité entre le compte de gestion et le compte administratif du Budget annexe BOIS 2024.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

c) Compte administratif – Budget principal COMMUNAL 2024.

Le compte administratif du Budget COMMUNAL est présenté aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte administratif du Budget COMMUNAL 2024 et de constater l'identité entre le compte de gestion et le compte administratif du Budget COMMUNAL 2024.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

3- Budgets EAU, BOIS et PRINCIPAL : vote de l'affectation des résultats.

EAU

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les affectations de résultats de fonctionnement au compte 1068 comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	75 516.65 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	- 18 855.13 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 002)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	56 661.52 €
Total affecté au c/ 1068 en investissement	18 855.13 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne D 001)	18 855,13 €

BOIS

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	135 308.11 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	10 184.89 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	135 308.11 €
Total affecté au c/ 1068 en investissement	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 001)	0,00 €

COMMUNE

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	568 260.41 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	- 145 039.01 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 002)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	423 221.40 €
Total affecté au c/ 1068 en investissement	145 039.01 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 001)	145 039.01€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter l'affectation de résultats telle que présentée pour les budgets EAU, BOIS et COMMUNE.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4- Taux de fiscalité pour 2025.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux de fiscalité locale, (taux calculés sur les bases d'imposition effectives) :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties, (TFB) : 29,14 en 2023 ; 29,72 en 2024.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties, (TFNB), 18,87 en 2023 ; 19,24 en 2024.
- Taxe d'habitation résiduelle pour les résidences secondaires, 14,61 en 2023 ; 14,90 en 2024.
- Cotisation financière des entreprises (CFE), taux 2024 : 16,94 en 2023 ; 17,28 en 2024.

Ces taux qui avaient connu en 2024 une hausse de +2% ont apporté à la Commune une ressource fiscale de 617 198 euros.

Les élus sont informés qu'une hausse globale de 2% correspond à une hausse de la recette pour la Commune de 12 295 euros, ce qui correspond à un total attendu de 629 493 euros.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'augmenter pour l'année 2025, les 4 taxes de 2%.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Point sur la taxe sur les logements vacants

Lors de sa réunion du 22 septembre 2023, le Conseil Municipal a saisi l'opportunité qui lui était offerte par l'Etat d'augmenter jusqu'à 60% le taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants définis comme logements meublés non affectés à l'habitation principale. Le Conseil Municipal a voté le taux à 40%. C'est une taxe distincte de celle qui affecte les résidences secondaires dont le Conseil a voté le taux à 10% en avril 2024. Il avait été précisé au Conseil que cette taxe dite sur logements vacants ne s'appliquait pas aux meublés touristiques. Or en fait il semble que ce ne soit pas le cas, et certains gérants de meublés touristiques de la Commune ont indiqué en mairie les difficultés financières que cette taxe leur crée.

Cette question a été portée par le Maire devant les services fiscaux et nous sommes en attente de réponse. Il semble que les gîtes déclarés à l'Office de Tourisme ne seraient pas imposés.

5- Etat de la dette.

Sur le Budget COMMUNAL le solde de la dette d'emprunt est passé de 1 252 751,55 euros au 1^{er} janvier 2024 à 1 446 957.67 euros au 31 décembre 2024. Ce montant sera réduit en 2025 de 100 000 euros par remboursement d'une partie du prêt relais.

BUDGET COMMUNAL - EMPRUNT				
Objet de la dépense	Montant	Taux	Banque	Solde restant au 01/01/2025
Traversée du Village	660 000.00	2 %	Crédit Mutuel	254 563.49
Logements 44 Grande Rue	196 000.00	1.1 %	Caisse des dépôts	72 615.14
Voirie	140 000.00	1.4 %	Crédit Mutuel	95 382.54
Accessibilité de l'école	120 000.00	0.81 %	Caisse d'Epargne	56 000.00
7 ^{ème} classe	130 000.00	1.15 %	Crédit Mutuel	72 112.85
Presbytère	300 000.00	1.21 %	Caisse d'Epargne	210 000.00
Prêt relais Presbytère	200 000.00	0.37 %	Caisse d'Epargne	200 000.00
Périscolaire	83 000.00	0.00 %	Crédit Mutuel	49 800.00
Accessibilité Mairie, issue de secours <i>Nouveau prêt sur 20 ans</i>	300 000.00	3.93 %	Banque Populaire BFC	296 250.00
	TOTAL			1 446 957.67

En 2024 : Annuités (intérêt + capital) = 133 283.83 euros

Reconduction du prêt relais : 200 000 euros

Nouveau prêt de 300 000 € pour l'accessibilité mairie et création d'une issue de secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du tableau de l'état de la dette au 31 décembre 2024 et adopte ces montants.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Sur le Budget annexe EAU, le solde de la dette d'emprunt est passé de 258 819,21 euros au 1^{er} janvier 2024 à 245 609.65 euros au 31 décembre 2024.

BUDGET EAU - EMPRUNT				
Objet de la dépense	Montant en €	Taux	Banque	Solde restant au 01/01/2025
Travaux de rénovation des réseaux	90 000.00	1,60%	Crédit Mutuel	67 181.00
AEP Granges Berrard	200 000.00	0,5420%	Crédit Mutuel	178 428.64
	TOTAL			245 609.65

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des tableaux de l'état de la dette au 31 décembre 2024 et adopte ces montants.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6- Les subventions exceptionnelles.

Dans sa séance du 12 mars 2025, le Conseil Municipal a adopté la répartition des subventions de fonctionnement attribuées aux associations locales. Plusieurs associations ont adressé des demandes de subventions exceptionnelles :

- **Le Comité des fêtes** se trouve déficitaire à la suite de la fête champêtre de 2024. Le Compte a été remis à zéro grâce à diverses manifestations. Le Comité n'a pas d'avance pour les prochaines manifestations et demande une subvention exceptionnelle pour lui permettre d'engager les locations notamment de chapiteaux. La Commission propose de lui attribuer 40% de la demande soit 3800 euros, avec une clause de revoyure à l'issue de la prochaine fête champêtre.

- **Loisirs pour Tous** souhaite acquérir des tapis pour la danse pour un montant TTC de 890 euros et demande une subvention exceptionnelle. La Commission propose de lui attribuer 40% du montant demandé, soit 360 euros.
- **Le Syndicat d'Initiative** souhaite signaler le café associatif et apposer sur son chalet une enseigne dont le devis s'élève à 417 euros TTC. La Commission propose de participer à hauteur de 40% soit 170 euros.
- **Apach'Evasion** qui organise de nombreuses activités aux Fourgs sollicite une subvention exceptionnelle de 2500 euros pour la fête de l'âne (2000 euros) et l'aménagement du site (500 euros). La Commission observe que cette association a un statut et un rayonnement intercommunautaires. Sous réserve qu'en raison de la règle du non-cumul qui était en vigueur avec la CCMO2L l'attribution d'une subvention communale ne prive pas l'association de ses subventions communautaires avec la CCLMHD, la commission propose de lui accorder 40 % de sa demande soit 1000 euros.
- **Le Single Track** demande une subvention de 2000 euros : 1000 euros pour la Sarrazine et la Bourrie 2025, et 1000 euros pour le Championnat Bourgogne Franche Comté VTT XCO aux Fourgs le 1^{er} juin 2025. La Commission propose de lui attribuer 40 % du montant demandé pour les manifestations locales soit 400 euros et 1000 euros pour le championnat à rayonnement régional sous réserve que cette attribution ne prive pas l'association d'une subvention intercommunautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- Au Comité des Fêtes la somme de 3 800 euros avec clause de revoyure en septembre 2025 ;
- A Loisirs pour Tous la somme de 360 euros ;
- Au Syndicat d'Initiative : 170 euros.
- A Apach Evasion, la somme de 1000 euros sous réserve d'un contact avec la CCLMHD.
- Au Single Track, la somme de 1400 euros sous réserve d'un contact avec la CCLMHD.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7- Les personnels et le tableau des emplois au 1er janvier 2025.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le tableau des emplois au 1^{er} janvier 2025 :
Le tableau est le suivant :

Cadre d'emploi	STATUT	Effectif	Durée hebdomadaire
Service administratif	Titulaires (mairie + poste)	4	1 = 35 heures ; 1 = 28 h ; 2 = 17.50h
Service technique	Titulaires	4	3 = 35 heures ; 1 = 12.50
Service culturel	Titulaires	2	1 = 18 heures, 1 = 10 heures
Equivalent temps plein			6.96 ETP

La masse salariale 2024 a été de 365 188, 61 euros. (350 377,88 euros en 2023). Il est prévu d'ouvrir un crédit de 347 000 euros pour 2025. Pour l'année 2024 l'Equivalent Temps Plein (ETP) était de 8.96 ETP. Le Conseil Municipal estime qu'il est de bonne gestion de faire un essai avec des prestataires et des emplois de vacations de saison, pour compléter et alléger le travail de nos deux adjoints techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce tableau et l'adopte.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8- Contrats de vente d'herbe.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer un contrat annuel 2025-2026 de vente d'herbe sur la parcelle ZJ 29 dans l'attente de la réalisation d'un projet touristique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le contrat de vente d'herbe à Dylan GAILLARD pour la saison 2025-2026 et d'autoriser le Maire à la signer.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9- Budget prévisionnel 2025 EAU

Le Maire présente le budget prévisionnel EAU 2025 à l'équilibre à 315 088, 82€ en fonctionnement et à 357 413,13€ euros en investissement.

C'est un budget qui prévoit notamment une recette d'eau (fonctionnement) de 248 000 euros et une dépense de 300 000 euros d'investissement qui correspond aux dépenses d'investissement des années 2, 3 et 4 du schéma directeur de l'eau. Le schéma directeur de l'eau prévoit les investissements indispensables sur 10 ans ; nous avons réalisé en 2024 les travaux de l'année 1. Les travaux des 4 premières années formant un tout, et compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le transfert de la compétence EAU, il est apparu prudent d'engager dès 2024, le programme des 4 premières années. Le taux de rendement 2023 ayant été inférieur au seuil de 85%, ces travaux seront éligibles à une subvention de l'Agence de l'Eau et du Département.

REALISE 2024 / BP EAU 2025					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	REALISE 2024	BP 2025		REALISE 2024	BP 2025
002 Déficit Reporté		0,00 €			
011 Charges Générales	27 327,16 €	29 000,00 €	70 Produits services	232 773,35 €	248 000,00 €
012 Charges De Personnel		0,00 €	73 Impôts et taxes		0,00 €
65 Autres Charges De Gest Courante	251 053,03 €	180 841,82 €	74 Dotation participation		0,00 €
66 Charges Financières	2 591,69 €	3 240,00 €	75 Autres produits		0,00 €
67 Charges Exceptionnelles		1 500,00 €	76 Produits financiers		0,00 €
022 Dépenses Imprévues		0,00 €	77 Produits except	1,41 €	0,00 €
014 Atténuation Produits	20 637,00 €	36 000,00 €	79 Transferts de charges		0,00 €
042 Dotations Amortissement C/6811	62 007,00 €	62 007,00 €	002 Excédent Reporté		56 861,52 €
023 Virement A La Sect Invest		0,00 €	042 Quote subv transférées c/777	10 427,30 €	10 427,30 €
6817 prov créances douteuses	226,25 €	2 500,00 €	13 Atténuation de charges		0,00 €
TOTAL DEP FONCT :	363 842,13 €	315 088,82 €	TOTAL REC FONCT :	243 202,06 €	315 088,82 €
022 MAXI		23 444,16 €	EQUILIBRE		0,00 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	REALISE 2024	BP 2025		REALISE 2024	BP 2025
001 Déficit Reporté		18 855,13 €	1068 Affectation Résultat		18 855,13 €
		0,00 €			0,00 €
16 Emprunt Remb En Capital	10 608,05 €	17 000,00 €	021 Virement De La Section De Fonct		0,00 €
20 Immos Incorporelles		5 000,00 €	10 FCTVA Taxe Aménagement		0,00 €
21 Immobilisations	83 157,24 €	300 000,00 €	13 Subventions		91 551,00 €
23 Travaux en cours		6 130,70 €	16 Emprunts		185 000,00 €
040 Subventions Transférées C/1391	10 427,30 €	10 427,30 €	040 Amort Immos C/28 Détaillé	62 007,00 €	62 007,00 €
041 ²		0,00 €	024 Cession d immobilisations		0,00 €
020 Dépenses Imprévues		0,00 €	001 Excédent Reporté		0,00 €
276		0,00 €	041		0,00 €
TOTAL DEP INVEST :	104 192,59 €	357 413,13 €	TOTAL REC INVEST :	62 007,00 €	357 413,13 €
020 MAXI		25 391,85 €	EQUILIBRE		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter ce budget annexe EAU pour 2025.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal se propose d'examiner favorablement un programme pluriannuel de projets que les agriculteurs lui présenteront, visant à amener l'eau dans les pâturages communaux, par exemple par canalisation. Un montant qui équivaldra à celui généré par la hausse du tarif de l'eau appliquée dès 2024 sera affecté à cette dépense en 2025. Le crédit ne sera pas reporté sur l'année suivante. Les agriculteurs ont déjà beaucoup progressé en matière de récupération d'eau mais ils ne le font pas assez savoir.

10- Budget Prévisionnel 2025 BOIS.

Le Maire présente le Budget prévisionnel 2025 du budget annexe BOIS.

C'est un budget en léger suréquilibre en fonctionnement à 256 148,93 de dépenses et 265 308,11 euros de recettes et à l'équilibre à 10 184, 89 euros en investissement.

Cette année 2025, il est prévu de faire de la sylviculture qui sera payée sur la section fonctionnement, mais de marquer le pas en investissement compte tenu des très importants investissements des 10 dernières années, auxquels il faut ajouter les dépenses de la Commune au titre de sa participation à l'ASA des Buclés qui a permis de réaliser des pistes forestières pour desservir environ 100 ha de forêts communales (1/5^{ème} des propriétés boisées de la commune dont la surface totale est de 526 ha).

Année	Article	Libellé	TOTAL
2014	2315	Immobilisation en cours	1 125.00
2015	2117	Bois et forêts	38 922.70
2016	2117	Bois et forêts	70 617.09
2017	2117	Bois et forêts	11 900.00
2018	2117	Bois et forêts	15 010.00
2019	2117	Bois et forêts	41 022.86
2020	2117	Bois et forêts	67 071.00
2021	2117	Bois et forêts	62 289.36
2022	2117	Bois et forêts	
2023	2117	Bois et forêts	7 533.05
2024	2117	Bois et forêts	7 004.00

Total des investissements BOIS de 2014 à 2024 322 495.06

REALISE BOIS 2024 / BP BOIS 2025					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	REALISE 2024	BP 2025		REALISE 2024	BP 2025
002 Déficit Reporté		0.00 €			
011 Charges Générales	30 668.18 €	32 000.00 €	70 Produits services	130 082.66 €	130 000.00 €
012 Charges De Personnel		0.00 €	73 Impôts et taxes		0.00 €
65 Autres Charges De Gest Courante	100 000.00 €	224 148.93 €	74 Dotation participation	35 070.00 €	0.00 €
66 Charges Financières		0.00 €	75 Autres produits	530.40 €	0.00 €
67 Charges Exceptionnelles		0.00 €	76 Produits financiers		0.00 €
022 Dépenses Imprévues		0.00 €	77 Produits except	39 051.20 €	0.00 €
014 Atténuation Produits		0.00 €	79 Transferts de charges		0.00 €
042 Dotations Amortissement C/6811		0.00 €	002 Excédent Reporté		135 308.11 €
023 Virement À La Sect Invest		0.00 €	042 Quote subv transférées c/777		0.00 €
6817 prov créances douteuses		0.00 €	13 Atténuation de charges		0.00 €
TOTAL DEP FONCT :	130 668.18 €	256 148.93 €	TOTAL REC FONCT :	204 734.26 €	265 308.11 €
022 MAXI		19 211.17 €	EQUILIBRE		9 159.18 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	REALISE 2024	BP 2025		REALISE 2024	BP 2025
001 Déficit Reporté		0.00 €	1068 Affectation Résultat		0.00 €
		0.00 €			0.00 €
16 Emprunt Remb En Capital		0.00 €	021 Virement De La Section De Fonct		0.00 €
20 Immos Incorporelles		0.00 €	10 FCTVA Taxe Amenagement		0.00 €
21 Immobilisations	7 004.00 €	10 184.89 €	13 Subventions		0.00 €
23 Travaux en cours		0.00 €	16 Emprunts		0.00 €
040 Subventions Transférées C/1391		0.00 €	040 Amort Immos C/28 Détaillé		0.00 €
041 ²		0.00 €	024 Cession d immobilisations		0.00 €
020 Dépenses Imprévues		0.00 €	001 Excédent Reporté		10 184.89 €
276		0.00 €	041		0.00 €
TOTAL DEP INVEST :	7 004.00 €	10 184.89 €	TOTAL REC INVEST :	0.00 €	10 184.89 €
020 MAXI		763.87 €	EQUILIBRE		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter ce budget annexe BOIS pour 2025.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

11- Budget prévisionnel 2025 principal COMMUNAL

Le Maire présente le Budget prévisionnel principal COMMUNAL pour 2025.

REALISE 2024 / BP COMMUNE 2025						
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
	REALISE 2024	BP 2025		REALISE 2024	BP 2025	
002	Déficit Reporté				0.00 €	
011	Charges Générales	599 020.19 €	640 942.13 €	70	Produits services	124 189.49 € / 100 735.80 €
012	Charges De Personnel	365 188.61 €	347 000.00 €	73	Impôts et taxes	648 528.80 € / 648 460.00 €
65	Autres Charges De Gest Courante	73 691.98 €	130 624.00 €	74	Dotation participation	382 036.70 € / 370 000.00 €
66	Charges Financières	27 489.95 €	34 405.00 €	75	Autres produits	322 595.87 € / 310 673.93 €
67	Charges Exceptionnelles		1 000.00 €	76	Produits financiers	1 413.25 € / 0.00 €
022	Dépenses Imprévues		0.00 €	77	Produits except	
014	Atténuation Produits	75 821.00 €	77 800.00 €	78	Reprises sur provisions	3 920.00 € / 5 000.00 €
042	Dotations Amortissement C/6811	21 750.00 €	21 750.00 €	79	Transferts de charges	
023	Virement À La Sect invest		607 000.00 €	002	Excédent Reporté	423 221.40 € / 0.00 €
6817	prov créances douteuses		70.00 €	042	Quote subv transférées c/777	
	TOTAL DEP FONCT :	1 162 961.73 €	1 860 591.13 €	13	Atténuation de charges	13 033.26 € / 2 500.00 €
	022 MAXI		94 014.08 €		TOTAL REC FONCT :	1 495 717.37 € / 1 860 591.13 €
INVESTISSEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
	REALISE 2024	BP 2025		REALISE 2024	BP 2025	
001	Déficit Reporté		145 039.01 €	1068	Affectation Résultat	126 441.82 € / 145 039.01 €
			0.00 €			0.00 €
16	Emprunt Remb En Capital	305 793.88 €	227 391.00 €	021	Virement De La Section De Fonct	607 000.00 € / 607 000.00 €
20	Immos Incorporelles	15 492.85 €	10 000.00 €	10	FACTVA Taxe Amenagement	52 204.73 € / 76 600.00 €
21	Immobilisations	627 642.28 €	493 850.00 €	13	Subventions	175 135.27 € / 18 000.00 €
23	Travaux en cours		0.00 €	16	Emprunts	500 800.00 € / 7 891.00 €
040	Subventions Transférées C/1391		0.00 €	040	Amort Immos C/28 Détaillé	21 750.00 € / 21 750.00 €
				021	Terrains nus	
041			0.00 €	024	Cession d immobilisations	
020	Dépenses Imprévues		0.00 €	001	Excédent Reporté	
276			0.00 €	041		
	TOTAL DEP INVEST :	948 929.01 €	876 280.01 €		TOTAL REC INVEST :	876 331.82 € / 876 280.01 €
	020 MAXI		54 843.08 €		EQUILIBRE	0.00 €

C'est un budget à l'équilibre à 1 860 591,13 euros en fonctionnement et à 876 280,01 euros en investissement. Il prévoit notamment jusqu'à 493 850.00 euros d'investissement.

Ces investissements sont les suivants :

- Réfection de la toiture de la Chapelle du Touriau : 60 000 euros. Cette dépense sera en partie couverte par les dons qui seront faits par les particuliers et les entreprises à la Fondation du Patrimoine, par la Région qui donnera 1 euro pour un euro collecté, le Département dans la limite de 30% des dépenses HT et par la Fondation du Patrimoine qui peut attribuer jusqu'à 2000 euros.
- Fin du programme de la mise en leds de l'éclairage public (centre du village) : 50 000 euros. La subvention attendue est de l'ordre de 20 000 euros
- Plate-forme d'accueil : 117 750 + 61 250 = 179 000 euros (amortissement sur moins de 5 ans) la dépense sera couverte par un fonds de concours qui sera sollicité auprès du Département et de la région et sur ressources propres sachant que les premiers travaux seront financés par la redevance que ces résidents paient depuis leur arrivée à raison de 200 euros par mois (total à ce jour : 30 000 euros)
- Parking de La Coupe et voie douce (derrière le Snabeudzi puis le long des terrains de foot) : 55 000 euros
- Scierie : 40 000 euros
- Dojo : 50 000 euros. Cette dépense est prise en charge à hauteur de 80% par la Fédération Française de Judo et de 20% par le Département via une association locale. Le fonctionnement devra inclure le nettoyage des tapis et tatamis)
- Colo : 40 000 euros (démolition).
- Secrétariat de mairie : fin des travaux (secrétariat, hall et circulations) et installation informatique (baie de brassage) : 19 000 euros

Total prévisionnel : **493 850 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter ce budget Principal COMMUNAL pour 2025.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

12- Demande de construction de garages.

M. Ludovic BULLE demande à la Commune l'autorisation de construire des garages sur la parcelle cadastrée ZT 54 qui lui appartient.

Il souhaiterait savoir s'il pourrait construire également sur la parcelle ZT 304 qu'il achèterait à la Commune. Le Maire indique que la parcelle ZT 304 se situe en zone non constructible.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à l'extension de la zone constructible et donc à la réouverture du dossier PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce contre l'extension de la zone constructible du PLU et mandate le Maire pour apporter à M Ludovic BULLE une réponse en ce sens.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire indique au Conseil avoir reçu plusieurs courriers de demandes d'achat de terrain en zone artisanale. Ces demandes ne peuvent être traitées actuellement puisque la sous-préfecture a informé la Commune qu'elle n'avait pas le droit de fixer le prix de vente du terrain ayant perdu la compétence sur la zone artisanale. Le Maire précise qu'il a engagé une démarche auprès de la CCLMHD aux termes desquelles la Commune espère pouvoir recouvrer sa compétence. Ces démarches sont en cours. Il informera les élus et les intéressés de leur résultat.

13- Forêt : Choix de l'assistant technique à donneur d'ordre (ATDO).

Les coupes de bois décidées par la Commune doivent être contrôlées sur les plans technique et volumétrique. 3 entreprises ont été contactées. L'ONF a décidé de ne pas répondre à l'appel d'offre car sa mission dans ce cas, comprend plus de tâches que souhaitées pour réaliser ce travail et notamment les obligations administratives.

Comme l'an passé, c'est le secrétariat qui effectuera les tâches administratives de l'ATDO et les membres de la commission Agriculture Forêt Chasse effectueront la vérification quantitative et qualitative conjointement avec le prestataire qui sera retenu.

Deux prestataires ont répondu à l'offre de la Commune, VALFOREST et l'entreprise Germain TISSOT. Cette seconde entreprise, mieux disante, a été retenue par la Commission. Le Maire propose au Conseil de retenir l'entreprise de Germain TISSOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Germain TISSOT en qualité d'ATDO.

Votes : 14 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1 (Elodie GUYOT pour éviter le risque de conflit d'intérêts)

14- DPU- Droit de préférence.

- a) **DPU-** Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption sur la vente d'un terrain bâti de 212 m² aux Petits Fourgs du Bas, parcelle ZQ 243, ce qui permettrait de favoriser l'aisance de son voisin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

Votes : 14 Pour préempter : 0 Pour ne pas préempter : 14 Abstention : 0

- b) **Droit de préférence** - Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'exercice du droit de préférence de la commune sur les parcelles boisées en futaies résineuses, cadastrées ZA 91 et ZA 92 « Derrière les Buclés » d'une contenance de 28 ares et 19 ca, pour un prix fixé par le notaire à 4 600 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

Votes : 14 Pour préempter : 0 Pour ne pas préempter : 14 Abstention : 0

15- Désignation d'une commission d'attribution des logements conventionnés.

La Commune dispose de 4 logements conventionnés dont l'un est vacant. Le conventionnement impose à la Commune d'attribuer l'occupation de ces logements sous condition de ressources. Plusieurs personnes sont candidate. Une information du public est en cours pour que les droits de chacun puissent être comparés de manière égalitaire.

Le Maire demande aux élus de désigner quatre d'entre eux pour composer une commission d'attribution de ces logements.

C'est ainsi que sont désignés Brigitte PLESSIS, Christelle MOURAUX, Jean-Luc MERCIER et Elodie GUYOT pour composer la commission qui sera présidée par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la création de cette commission, son fonctionnement pour la durée du mandat restant à courir et la désignation des membres suivants : Brigitte PLESSIS, Christelle MOURAUX, Jean-Luc MERCIER et Elodie GUYOT.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

16- Divers.

Plantation des fruitiers dans le village : 38 arbres fruitiers ont été plantés cette semaine le long de la Grande rue. Il reste à poser les liens entre la tige et le tuteur.

Point sur le lancement de la souscription Chapelle du Touriau ;

La souscription qui permettra à chacun de participer à la réfection de la toiture de la Chapelle du Touriau est ouverte à compter de cette semaine. On trouvera les dépliants en mairie, à l'école, à la bibliothèque, à l'agence postale, à l'église et dans les commerces.

Les dons peuvent être réalisés par internet (site www.fondation-patrimoine.org/chapelle-du-touriau-aux-fourgs/102628) ou par chèque à l'ordre de La Fondation du Patrimoine (avec mention au verso : La toiture de la chapelle du Touriau aux Fourgs »), à l'adresse suivante :

Fondation du Patrimoine Bourgogne Franche-Comté

BP 70289

75 867 PDC PARIS 18^{ème}.

Merci à **L'Echo du Vourbey** qui a décidé d'organiser un concert à l'église des Fourgs le 23 novembre à 17 h au profit de cette réfection. *Le verre de l'amitié offert par la Commune clôturera cet événement.*

Point sur le dojo.

Le maître d'œuvre EIFFAGE est venu rencontrer la municipalité la semaine dernière. Il accepte de retenir les entreprises locales qui se sont portées candidates aux travaux, en fonction de leurs devis.

La Colo.

La Commune a eu contact avec des particuliers qui ont créé fin 2023, une résidence « Vies et Part'Âges » pour personnes âgées (6 petits logements) dans le secteur de SAINT-VIT. Cette expérience réussie incite les élus à se renseigner sur le projet, à rencontrer ces personnes qui ont donné leur accord pour conseiller les élus afin de trouver une solution à ce projet resté en l'état faute de financement.

Point sur les questions de l'eau.

Les réunions organisées par la CCLMHD : 8 avril, réunion ouverte à tous les conseillers municipaux ; 15 avril, réunion du Conseil communautaire au cours duquel les délégués seront invités à délibérer sur le transfert de la compétence EAU à la CCLMHD.

Réunion CPIE sur l'Eau le 8 avril 2025 en mairie 10h

Bilan qualitatif et quantitatif du service multi accueil du SMA.

43 enfants ont été accueillis en 2024 (58 en 2023) pour 37 078 heures facturées ((36 040 heures en 2023).

C'est un service qui fonctionne à la satisfaction générale.

Les horaires d'accueil modulés suivants peuvent accueillir :

De 7 à 8h : 12 places.

De 8 à 8h30 : 18 places.

De 8h30 à 16h30 : 22 places.

De 16h30 à 17h : 18 places.

De 17 à 18h : 12 places

Point sur la consultation publique lancée sur la modification simplifiée du PLU relative à la création d'une plate-forme d'accueil des camions logements en zone artisanale.

Huit observations ont été recueillies dont 7 font part de leurs réserves sur ce projet. Le Maire précise que d'ores et déjà les résidents paient à la commune une redevance mensuelle d'occupation de l'espace public. Les résidents ont désigné l'un d'entre eux pour être l'interlocuteur habituel de la Commune pour faciliter les échanges.

Nettoyons la nature : samedi 5 avril 2025 à partir de 9 heures 30. Rendez-Vous devant la mairie. Merci aux adultes d'accompagner les enfants lors de cette opération. On ne peut pas laisser les enfants seuls ramasser les déchets qui sont, le plus souvent, jetés dans la nature par des adultes. Merci aux adultes qui se mobiliseront.

Fête des Femmes. Vendredi 16 mai 2025. Rendez-vous pour un repas en commun salle des associations à 19h. Gâteau pour celles qui ne peuvent pas venir, distribution le samedi 17 mai matin (9h-12h) en mairie. S'inscrire en mairie pour le repas ou le gâteau entre le **lundi 14 avril et le vendredi 2 mai 2025.**

Le chemin de Chapelle Mijoux est en mauvais état par endroits, il va être réparé.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22h30.

Prochaine réunion : Mercredi 14 Mai 2025, 20 heures.

Le Maire,

Roger BELOT

Le Secrétaire,

Claudine BULLE LESCOFFIT

